Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige assurance suite à incendie dans mon immeuble

Par Pierelou

Bonjour,
Le 23 Mai 2023 un incendie s'est déclaré dans mon immeuble constitué d'une partie commerciale non louée sur la partie basse (170m2) et de deux appartements à l'étage (75 + 42m2) eux deux en location et assurés par leurs locataires de l'époque. Le feu est parti de la terrasse du grand appartement d'après les experts incendies et est dû à une negligence du locataire.
J'ai assisté à tous les rdv d'expertise (7 en tout) et autres rdv avec différentes entreprises de rénovation, j'ai rempli et envoyé tous les documents demandés dans les meilleurs délais. Le 19/12/2023 j'ai signé les lettres d'acceptation envoyées par l'entreprise d'expertise concernant le chiffrage des dégâts. Je n'ai depuis aucune nouvelle de mon assurance qui est très difficilement joignable et ne me rappelle jamais.
Le chiffrage s'élève à 142000 euros vétusté déduite et je n'ai toujours rien reçu. Ma trésorerie étant limitée, j'ai dû effectuer les travaux de mise hors d'eau du bâtiment (charpente, couverture, zinguerie) moi même afin de limiter les dégâts dûs aux infiltrations
. J'ai aussi déblayé tous les gravats par mes propres moyens afin d'avancer un peu les travaux et espérer relouer le plus rapidement possible, les experts n'ayant accordé qu'un an de perte de loyer, mais sans argent je ne peux pas faire intervenir d'entreprise et donc pas rénover... Je ne sais donc plus quoi faire pour faire avancer les choses, j'ai dû ralentir mon activité principale pour me consacrer à la gestion de ce sinistre, la quasi totalité de mes fonds est partie dans les travaux. Je faisais confiance à la xxxxx pour m'assister dans ce genre de situation, étant assuré chez eux depuis plus de trente ans et ce sinistre dont je ne suis pas responsable étant le premier. Je ne comprends pas leur fonctionnement ni pourquoi je suis ignoré à ce point, malgré de nombreux mails, messages vocaux et même un courrier recommandé.
J'en viens même à me demander si je suis dans mon droit les jours de fatigue. J'ai lu sur un site qu'au bout de deux ans l'assurance peut se permettre de ne pas rembourser l'assuré. Il me reste donc 15 mois pour faire bouger les choses mais ils ont l'air doués pour faire traîner les dossiers donc je m'inquiète de plus en plus.
Je me permets donc de vous écrire afin de vous demander une première piste de réflexion...
Voici quelques questions :
-Cette situation est-elle normale ?
-Que puis-je espérer comme indemnisation ? Est-ce bien le chiffrage des dommages vétusté déduite ?
-Puis-je demander une compensation de perte financière ?
-Quels recours dois-je employer pour espèrer faire avancer les choses ?
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Cordialement,
Pierre xxxxxxx anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si votre courrier recommandé n'a rien donné, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance.

Par chaber

Bonjour

Etes-vous seul propriétaire de l'immeuble?

A quelle date avez-vous adressé une LRAR?

Avez-vous copie du rapport d'expert?